

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 139-142

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__139_0

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 2 mai 1863.

Le 2 mai 1863, la Société de statistique s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Wolowski, membre de l'Institut.

Lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté.

M. le secrétaire informe la Société de la décision par laquelle le gouvernement prussien a fixé au 7 septembre prochain, la réunion, à Berlin, de la cinquième session du congrès international de statistique. Il donne également connaissance d'une lettre par laquelle M. le docteur Engel, directeur du bureau de statistique de Prusse et organisateur du congrès, annonce que la Société de statistique de Paris sera prochainement invitée officiellement à envoyer un délégué au congrès.

A la suite de cette communication et sur la proposition d'un membre, la Société déclare qu'il y a lieu dès à présent, pour elle, de désigner son délégué, et son suffrage se porte sur son honorable président, qui déclare accepter.

M. Lehir, trésorier, donne lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Société, dans l'exercice 1862-1863. Ce rapport se résume ainsi qu'il suit :

Comptes de recettes et dépenses de la Société de statistique de Paris du 1^{er} juillet 1861 au 31 décembre 1862 et au 30 avril 1863, rendus par le trésorier de la Société, le 2 mai 1863.

1^o COMPTE DE CAISSE.

Au 1 ^{er} juillet 1861, il restait dans la caisse du trésorier	1,254 ³⁵ ^c
Depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1862, il a reçu	4,483 40
Total	5,737 75
Du 1 ^{er} juillet 1861 au 31 décembre 1862, il a payé	3,833 25
Restait en caisse au 31 décembre 1862.	1,904 50
Depuis le 31 décembre 1862 jusqu'au 30 avril 1863, le trésorier a reçu	999 4
Total	2,903 50
Il a payé	1,688 65
Reste en caisse	1,214 85

Il est à observer que toutes les dépenses faites jusqu'à ce jour sont soldées et que la maison Berger-Levrault, par les sommes qu'elle a reçues directement de la caisse de la Société et par le montant des abonnements dont elle fait seule l'encaissement, doit être couverte et au delà, de tous ses frais d'impression, de papier et autres.

2° DÉPENSES ET RECETTES DE LA SOCIÉTÉ

faites ou à faire du 1^{er} juillet 1860 au 1^{er} juillet 1863; — collections du journal.

Dépenses faites ou à faire.

Les dépenses de la Société, de juillet 1860 à fin décembre 1862, ont monté à :

Frais d'impression, de papier, de tirage, brochage, etc., envoi du journal.	7,220 ³⁰
Indemnité de rédaction	3,000 »
Commis de bureau	305 »
Autres dépenses	213 90

Total. 10,739 20

Les frais d'impression et d'envoi du journal, du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1863, peuvent être évalués approximativement à 1,500 »

Les autres dépenses de la Société à 720 »

Total des dépenses, du 1^{er} juillet 1860 au 1^{er} juillet 1863. . . 12,959 20

Recettes faites ou à faire.

Les cotisations, du 1^{er} juillet 1860 au 31 décembre 1862, avaient produit, y compris deux cotisations de 250 fr. chacune, payées pour toute la durée de la Société. 8,275^f

Du 1^{er} janvier au 30 avril 1863, ont été touchés pour cotisations afférentes aux années juillet 1860 à juillet 1863. 899

Resté encore à toucher :

Cinq cotisations, 1860-1861	125
Deux cotisations, année 1861	50
Dix-neuf cotisations, 1861-1862.	475
Une cotisation, année 1862	25
Quatre-vingt-huit cotisations, 1862-1863	2,200

Total 12,049

MM. V^o Berger-Levrault et Fils auraient, d'après leur lettre du 29 janvier 1863, à tenir compte de 212 à 215 abonnements, dont 78 de particuliers ou libraires :

Soit, pour ces 78 abonnements, de juillet 1860 à juillet 1863, et en supposant que la moitié seulement date des premiers numéros du journal, environ 1,400

Les 137 autres abonnements (sur le nombre total de 215) seraient des abonnements des ministères et administrations, courant en grande partie depuis les premiers numéros du journal, c'est-à-dire pouvant représenter une somme d'environ. 3,000

Total 16,449 »

Différence : excédant des recettes sur les dépenses, du 1^{er} juillet 1860 au 1^{er} juillet 1863 3,490 80

Dans les recettes ci-dessus, on a compris plusieurs cotisations arriérées qui peut-être ne seront pas recouvrées; mais quoi qu'il en doive être, il est certain que, tant que le nombre des sociétaires et celui des abonnés du journal resteront à peu près ce qu'ils sont aujourd'hui, la Société pourra grandement faire face à ses dépenses.

Nous avons d'ailleurs à mentionner une autre ressource qui n'est pas sans importance, ce sont les collections du journal.

Il existe, chez MM. V^e Berger-Levrault et Fils, un dépôt d'environ 150 collections de tous les numéros parus du journal. On peut espérer que les nouveaux abonnés ou au moins la plupart (car ils se recrutent principalement parmi les savants, les bibliothèques publiques, les sociétés savantes, etc.), prendront une collection qui renferme un grand nombre de documents utiles et qu'on ne rencontre pas ailleurs. Les collections, au fur et à mesure que le nombre des abonnés augmentera, deviendront rares.

Si on les estime au prix d'abonnement, chaque collection, au 1^{er} juillet 1863 (trois années complètes), vaudra 36 fr., soit pour les 150 collections. . . 5,400^f

Ce n'est pas là une ressource absolument actuelle; mais ce sera une ressource d'avenir dont on ne peut pas méconnaître l'importance.

Paris, le 2 mai 1863.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée vote, avec acclamation, des remerciements à son trésorier.

M. le président fait remarquer que la Société, pour arriver plus promptement au but qu'elle s'est proposé d'atteindre, aurait peut-être besoin d'un concours plus énergique, plus dévoué que par le passé, de la part de tous ses membres. Il importerait surtout que par leurs soins, son existence, ses travaux, ses publications, reçussent la publicité qui leur a en grande partie manqué jusqu'à ce jour. Il croit donc devoir inviter ceux d'entre eux qui, à Paris ou dans les départements, ont accès dans les organes de la presse, à vouloir bien, comme l'ont fait avec tant d'empressement et de chaleur MM. le docteur Duché, de l'Yonne, et Heuschling, de Bruxelles, profiter de leur collaboration à ces journaux pour y faire connaître l'œuvre de la Société et les résultats déjà obtenus. Enfin, il devrait être fait par tous les sociétaires un effort vigoureux et persévérant pour augmenter le nombre des adhésions, seul moyen d'asseoir sur des bases les plus solides la situation financière, quoique très-favorable déjà, de la Société, et d'accroître l'intérêt qui s'attache à ses séances.

M. Legoyt donne lecture de la troisième et dernière partie de son mémoire sur l'état de l'aliénation mentale en Europe, d'après les recensements officiels de cette maladie.

Au sujet de ce mémoire, M. le docteur Brière de Boismont présente d'intéressantes observations sur l'extrême difficulté d'obtenir, en général, des renseignements exacts sur l'état au vrai de l'insanité dans un pays quelconque, beaucoup de familles, surtout dans les classes élevées de la société, ou dissimulant leurs aliénés ou les faisant traiter à de grandes distances, quelquefois même à l'étranger, pour cacher le plus possible le secret d'une maladie dont elles croient avoir à rougir.

M. Lehir estime que c'est à cette préoccupation des familles qu'il faut peut-être attribuer la forte prédominance apparente des célibataires parmi les aliénés,

les aliénés non mariés devant être plus facilement conduits de l'autorité que les mariés.

M. Legoyt fait remarquer que, très-probablement, un grand nombre de célibataires vit également en famille, et que les préjugés qui peuvent conduire à disti- muler l'insanité d'un mari, peuvent avoir le même effet pour un fils ou un frère. Il estime donc qu'il est préférable d'attribuer à la bienfaisante influence du mariage, qui se manifeste d'ailleurs avec tant de clarté dans les faits relatifs à la mortalité générale, la rareté relative des aliénés mariés, non pas seulement parce qu'ils sont l'objet de soins plus dévoués, mais parce qu'ils sont généralement à l'abri des tentations de désordre auxquelles les célibataires sont exposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
